



## Décision de télécom CRTC 2009-483

Référence au processus : Ordonnance de télécom 2008-74

Ottawa, le 12 août 2009

### TBayTel – Accord relatif au réseau de télédistribution à propriété partagée

Numéro de dossier : 8622-C12-200807787

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par TBayTel, datée du 7 juillet 2009, en vue de faire approuver l'accord relatif au réseau de télédistribution à propriété partagée conclu entre elle et Shaw Cablesystems Limited (Shaw).
2. Dans l'ordonnance *Retrait du service de réseaux de télédistribution à propriété partagée*, Ordonnance de télécom CRTC 2008-74, 13 mars 2008, le Conseil a ordonné aux deux parties de soumettre à son approbation un contrat signé visant un réseau de télédistribution à propriété partagée.
3. Le contrat proposé fixe les modalités aux termes desquelles TBayTel fournira ses installations à Shaw pour que cette dernière offre le service dans une zone de desserte. Les deux parties ont signé le contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2009.
4. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. On peut consulter sur le site Web du Conseil le dossier public de l'instance, lequel a été fermé le 9 août 2009. On peut y accéder à l'adresse [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca), sous l'onglet *Instances publiques*, ou au moyen du numéro de dossier indiqué ci-dessus.
5. Le Conseil **approuve** la demande de TBayTel.

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca)